

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1335

6 décembre 2005

### SOMMAIRE

A.M.R., American Manufacturers' Representatives S.A., Luxembourg .....	64033	Merrill Lynch International Investment Funds, Sicav, Senningerberg .....	64069
Administration Gestion du Luxembourg S.A., Luxembourg .....	64079	Merrill Lynch International Investment Funds, Sicav, Senningerberg .....	64069
Aggior S.A., Luxembourg .....	64074	Mie Group S.A., Luxembourg .....	64044
Alias Mustang International S.A., Luxembourg ...	64079	Parawood S.A., Luxembourg .....	64076
Aragon Asset Management S.A.H., Luxembourg ..	64066	Pareturn, Sicav, Luxembourg .....	64079
Bank Hofmann Technical Strategies, Sicav, Luxembourg .....	64077	Pie Group S.A., Luxembourg .....	64057
BCP Global Sicav, Luxembourg .....	64067	PJJF Finance S.A., Luxembourg .....	64072
Britus S.A.H., Luxembourg .....	64073	Pradera Management, S.à r.l., Luxembourg .....	64044
BS Property Limited S.A., Luxembourg .....	64074	Rawi S.A.H., Luxembourg .....	64073
BTA Finance Luxembourg S.A., Luxembourg ...	64034	Rayca Finance S.A., Luxembourg .....	64077
Caius S.A., Luxembourg .....	64080	Reno Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	64072
Dialogiques S.A., Esch-sur-Alzette .....	64068	Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich, Beckerich .....	64076
FBP Funds Sicav, Luxembourg .....	64078	Société Anonyme des Eaux Minérales de Beckerich, Beckerich .....	64078
HM Funds, Sicav, Luxembourg .....	64077	Société d'Investissements Schreder Intereuropa «S.I.E» S.A., Luxembourg .....	64075
Hospilux S.A., Contern .....	64071	TCS Luxembourg S.A., Luxembourg .....	64034
HPM Invest Sicav, Strassen .....	64075	Ulysses, Sicav, Luxembourg .....	64074
Hyposwiss (Lux) Fund .....	64057	Universal Invest, Sicav, Luxembourg .....	64076
ING (L) Alternative Strategies, Sicav, Luxembourg .....	64080	Wallrich Vermögensaufbau-Fonds HAIG .....	64044
KBC Bonds, Luxembourg .....	64078	WP Luxco IV, S.à r.l., Luxembourg .....	64069
Linde Partners Value Fund, Sicav, Luxembourg ..	64073		
Materials Technics Holding S.A., Luxembourg ...	64072		

#### A.M.R., AMERICAN MANUFACTURERS' REPRESENTATIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 93.655.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(064545.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**TCS LUXEMBOURG, Société Anonyme,**  
**(anc. TATA CONSULTANCY SERVICES LUXEMBOURG).**  
Succursale de Luxembourg: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 99.505.

**TATA CONSULTANCY SERVICES BELGIUM N.V., S.A.**  
Siège social: B-1200 Woluwe-St-Lambert, 87, boulevard Whitlock.

—  
EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration de TATA CONSULTANCY SERVICES BELGIUM N.V. / S.A. du 28 octobre 2005, la dénomination de la succursale luxembourgeoise a été modifiée en TCS LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TATA CONSULTANCY SERVICES BELGIUM N.V. / S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098385.3/260/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2005.

---

**BTA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme de titrisation.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 112.100.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-second of November.

Before Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) JSC TuranAlem BANK, having its registered office at 97 Zholdasbekov Street, «Samal-2», Almaty, 050051, Kazakhstan, represented by EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., itself represented by Ms Charlotte Hultman, by proxy given under private seal;

2) INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 46.448, represented by Ms Charlotte Hultman, private employee, residing professionally in Luxembourg, Proxy holder A.

The above-mentioned proxy, signed by all the mandatory of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company, which they declared organized among themselves:

**Art. 1. Name.**

1.1 There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of BTA FINANCE LUXEMBOURG S.A. (hereinafter the «Company») which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and shall be subject to and governed by the provisions of the Securitisation Law.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Purpose.**

4.1 The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

4.2 The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

4.3 The Company may freely assign its assets on such terms as determined by the board of directors of the Company, provided however that where such assets are related to one or more specific Compartments of the Company, such assets may only be assigned on the terms and subject to the conditions set out in resolutions of the board of directors creating such Compartment or Compartments, as such resolutions may be amended from time to time.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's subscribed share capital amounts to thirty-seven thousand two hundred US dollars (USD 37,200) represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a nominal value of one US dollar and fifty cents (USD 1.50) each (the «Shares»).

5.2 The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

#### **Art. 6. Acquisition of own Shares.**

6.1 The Company may acquire its own Shares to the extent permitted by law.

6.2 To the extent permitted by Luxembourg law the Board of Directors is irrevocably authorised and empowered to take any and all steps to execute any and all documents and to do and perform any and all acts for and in the name and on behalf of the Company which may be necessary or advisable in order to effectuate the acquisition of the Shares and the accomplishment and completion of all related action.

#### **Art. 7. Form of Shares.**

7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.

7.2 The issued Shares shall be entered in the register of Shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such registry shall contain the name of each owner of Shares, the Shareholder's address, the number and type of Shares held by a Shareholder, any transfer of Shares and the dates thereof.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences its right of ownership of such Shares. A certificate shall be delivered upon request by the Shareholder.

7.4 Any transfer of Shares shall be recorded in the register of Shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, together with the delivery of the relevant certificate duly endorsed to the transferee, if issued.

7.5 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of Shares.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of Shares and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register of Shares by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

7.7 The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

7.8 The Company or the person or persons designated by the Company to keep the register of Shares as set forth in this Article 7 shall not enter in the register of Shares any transfers made in contravention of the provisions, or without due observance of the conditions provided for, in Article 8.

#### **Art. 8. Board of Directors.**

8.1 The Company shall be managed by a board of directors («Board of Directors») consisting of a minimum of three (3) to a maximum of five (5) directors (the «Directors»).

8.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

8.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

8.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

8.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

#### **Art. 9. Meetings of the Board of Directors.**

9.1 The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the «Chairman») at majority for a term of six (6) years, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the Meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

9.2 The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place and time indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Written notice of any Meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least five (5) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Without prejudice of Articles 10.6 and 10.7, meetings of the Board of Directors shall be held in the European Union.

9.3 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

9.4 The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors. In the event however the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) any resolutions of the Board of Directors may only be validly taken if approved by the majority of Directors including at least one class A and one class B Director (which may be represented). If a quorum is not obtained the Directors present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

9.5 The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.6 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

10.1 The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman.

#### **Art. 11. Powers of the Board of Directors.**

11.1 The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 9 hereof.

11.2 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests and within the objectives and purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

#### **Art. 12. Corporate Signature.**

12.1 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one class B Director (including by way of representation).

#### **Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1 The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more Directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting of Shareholders. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

#### **Art. 14. Conflict of Interest.**

14.1 In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

14.2 Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **Art. 15. General Meeting of Shareholders.**

General Meeting of Shareholders

15.1 The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders» or «General Meeting»).

15.2 It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

Notice, Place of Meetings, Decisions without a Formal Meeting

15.3 The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholders.

15.4 The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice of the meeting, on the 20th day in the month of May, at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

15.5 Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

15.6 General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

15.7 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

15.8 The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in English and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

15.9 All General Meetings of Shareholders shall be conducted in English.

15.10 The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Voting Rights

15.11 Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders. Blank votes are considered null and void.

15.12 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

15.13 Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of the total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution.

#### **Art. 16. Auditors.**

16.1 The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the board of directors and remunerated by the Company.

16.2 The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Law and the Securitisation Law.

#### **Art. 17. Financial Year.**

17.1 The financial year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

17.2 The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

17.4 The Company shall ensure that the annual accounts, the annual report and the information to be added pursuant to the law of 10 August 1915, as amended, shall be available at its registered office from the day on which the General Meeting at which they are to be discussed and, if appropriate, adopted is convened.

17.5 The Annual General Meeting shall adopt the annual accounts.

#### **Art. 18. Dividend Distributions and Distributions out of Reserve Accounts.**

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represent the net profit of the Company.

18.2 Every year 5 percent of the net profit will be transferred to the legal reserve until this reserve amounts to 10 percent of the share capital

18.3 The credit balance free for distribution after the deduction as per art. 19.2 above, is attributed to the shareholders.

18.4 Subject to the conditions laid down in Article 72-2 of the Law of 10 August 1915, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends.

#### **Art. 19. Dissolution and liquidation of the Company.**

19.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting of Shareholders to that effect, which requires a two-thirds majority of all the votes cast in a meeting where at least half of the issued share capital is present or represented.

19.2 The Board of Directors shall be charged with the liquidation provided that the General Meeting of Shareholders shall be authorised to assign the liquidation to one or more liquidators in place of the Board of Directors.

19.3 To the extent possible, these Articles of Association shall remain in effect during the liquidation.

19.4 No distribution upon liquidation may be made to the company in respect of shares held by it.

19.5 After the liquidation has been completed, the books and records of the company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting to dissolve the company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

**Art. 20. Amendments to the Articles of Incorporation.**

20.1 The present Articles of Association may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 21. Applicable Law.**

21.1 All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 22. Language.**

22.1 The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Subscription and Payment*

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid in
JSC TuranAlem BANK . . . . .	37,198.5 USD	24,799	37,198.5 USD
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.	1.5 USD	1	1.5 USD
Total . . . . .	37,200 USD	24,800	37,200 USD

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Valuation and Expenses*

For registration purposes, the present capital is valued at EUR 31,729.80 (thirty-one thousand seven hundred twenty-nine euros and eighty cents). The rate used for the conversation is USD 1.- to EUR 0.85295 (median price on November 22nd, 2005).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 3,300.- (three thousand three hundred euros).

*Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006. The first annual General Meeting of Shareholders will thus be held in the year 2007.

*Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary General Meeting of Shareholders.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set at three the number of Directors and further resolved to elect the following as Directors for a period ending at the annual General Meeting of Shareholders to be held in 2007:

- 1) EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 15.302;
- 2) Ms Zhamilya Sarsembayeva, with professional address at 97 Zholdasbekov Street, «Samal-2», Almaty, 050051, Kazakhstan, born on 1st October in Almaty;
- 3) Mr Sadyr Shaguzhayev, with professional address at 97 Zholdasbekov Street, «Samal-2», Almaty, 050051, Kazakhstan, born on 31st January 1967 in Almaty.

2. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the General Meeting of Shareholders hereby authorises the Board of Directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the Board of Directors.

3. The registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niedernaven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) JSC TuranAlem BANK, avec siège social au 97 Zholdasbekov Street, «Samal-2», Almaty, 050051, Kazakhstan, représentée par EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A., elle-même représentée par Madame Charlotte Hultman, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B numéro 46.448 représentée par Madame Charlotte Hultman, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Fondé de Pouvoirs A.

La procuration signée ne varietur par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.**

1.1 Il est formé par les présentes une société anonyme qui adopte la dénomination BTA FINANCE LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société») qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la «Loi sur la Titrisation») et sera régie par les dispositions de la Loi sur la Titrisation.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, militaire ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Objet.**

4.1 La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

4.2 La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

4.3 La Société pourra librement céder ses biens aux conditions établies par le conseil d'administration de la Société, à condition cependant, si ces biens sont liés à un ou plusieurs Compartiments déterminés de la Société, ces biens pourront seulement être cédés selon les conditions établies par les résolutions du conseil d'administration créant ce Compartiment ou ces Compartiments, telles que modifiées de temps en temps.

4.4 La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital souscrit de trente-sept mille deux cents US dollars (USD 37.200,-) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions, ayant une valeur nominale d'un US dollar et cinquante cents (USD 1,50) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, sous réserve des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 6. Acquisition d'Actions propres.**

6.1 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites établies par la loi.

6.2 Dans les limites établies par la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration est irrévocablement autorisé et a les pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures en vue de l'exécution de chaque document et pour accomplir tout acte à la fois au nom et pour le compte de la Société qui seraient nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'acquisition des Actions ainsi que pour l'accomplissement et la bonne fin de tous les actes y relatifs.

#### **Art. 7. Forme des Actions.**

7.1 Toutes les Actions de la Société seront émises sous la forme nominative. Aucune conversion des Actions en actions au porteur ne sera admissible.

7.2 Les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actions qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, l'adresse de l'Actionnaire, le nombre et le type d'Actions détenues par un Actionnaire, chaque transfert d'Actions ainsi que les dates y relatives.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions constitue la preuve de son droit de propriété de ces Actions. Un certificat sera délivré sur demande de l'Actionnaire.

7.4 Chaque transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actions par la délivrance à la Société d'un acte de transfert donnant satisfaction à la Société ou par une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations valables pour agir de telle sorte, ensemble avec la délivrance du certificat concerné dûment endossé au cessionnaire, si un tel certificat a été émis.

7.5 Les Actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et tous les avis devront être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le registre des Actions.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas une adresse, la Société peut permettre qu'une mention soit inscrite à cet effet dans le registre d'Actions et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui peut de temps en temps être inscrite au registre des Actions par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par un tel Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer d'adresse telle qu'inscrite dans le registre des Actions par voie d'une notification écrite au siège social de la Société ou à telle autre adresse que la Société peut déterminer de temps en temps.

7.7 La Société ne reconnaît uniquement qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en indivision ou si le titre de propriété d'une telle Action ou de telles Actions est partagé, divisé ou contesté, toutes les personnes prétendant avoir un droit relatif à cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) envers la Société. La non-désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s).

7.8 La Société ou la personne ou les personnes désignée(s) par la Société pour tenir le registre des Actions tel que décrit au présent article 7 n'est/ne sont pas autorisée(s) à inscrire dans le registre des Actions un transfert opéré en violation des dispositions ou sans le respect dû aux conditions prévues par l'Article 8.

#### **Art. 8. Conseil d'Administration.**

8.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois (3) Administrateurs au moins et cinq (5) au plus (les «Administrateurs»).

8.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

8.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

8.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

#### **Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président») à la majorité pour une durée d'un (1) an et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Le Conseil d'Administration pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui pourra être responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que de l'exécution de telle fonction administrative ou autre lui conférée de temps en temps par le Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation à l'assemblée, la/les personne(s) convoquant l'assemblée fixant également l'ordre du jour. Chaque Administrateur sera convoqué par écrit à toute Réunion du Conseil d'Administration au moins cinq (5) jours civils à l'avance par rapport à l'horaire fixé pour ces réunions, excepté dans des circonstances d'urgence, dans lequel cas une convocation donnée vingt-quatre (24) heures à l'avance et mentionnant dûment les raisons de l'urgence sera suffisante. Il pourra être passé outre à cette convocation, pour l'avenir ou rétroactivement, à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Sans préjudice des Articles 9.6 et 9.7, les réunions du Conseil d'Administration se tiennent dans l'Union Européenne.

9.3 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter plus qu'un de ses collègues.

9.4 Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration. Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir, les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), toute résolution du Conseil d'Administration ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des Administrateurs incluant au moins un Administrateur de classe A et un Administrateur de classe B (qui peuvent être représentés). Si un quorum n'est pas atteint, les Administrateurs présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

9.5 Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

9.6 Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président.

#### **Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

11.1 Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

11.2 Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société et dans les limites des objectifs et de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 12. Signature sociale.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1 Le Conseil d'Administration peut d'une manière générale ou de temps en temps déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion ainsi que prévu par l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un cadre ou à un/des comité(s), composé(s) de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs ou autres agents qui peuvent agir individuellement ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération en ce qui concerne ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de sub-déléguer.

#### **Art. 14. Conflit d'Intérêts.**

14.1 Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

14.2 Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société.

#### **Art. 15. Assemblée Générale des Actionnaires.**

Assemblée Générale des Actionnaires

15.1 L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale des Actionnaires» ou l'«Assemblée Générale»).

15.2 Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Convocation, lieu de réunion des Assemblées, décision sans Assemblée Formelle

15.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration. Les Actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

15.4 L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit de la commune du siège social indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le vingtième jour du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

15.5 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

15.6 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

15.7 Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

15.8 L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en anglais et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

15.9 La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera l'anglais.

15.10 Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Droit de vote

15.11 Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

15.12 Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

15.13 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution.

#### **Art. 16. Surveillance.**

16.1 Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises nommé par le conseil d'administration et rémunéré par la Société.

16.2 Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

#### **Art. 17. Année sociale.**

17.1 L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

17.2 Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les exigences de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

17.4 La Société fera en sorte que les comptes annuels, le rapport annuel et les éléments supplémentaires à fournir conformément à la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, soient disponibles à son siège social à partir du jour auquel l'Assemblée Générale à laquelle ils doivent faire l'objet d'une délibération et, si opportun, être adoptés, est convoquée.

17.5 L'Assemblée Générale Annuelle adoptera les comptes annuels.

#### **Art. 18. Distribution de dividendes et distributions à partir des Comptes de Réserve.**

18.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, 5 pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 pour cent du capital social.

18.3 Le solde créditeur susceptible d'être distribué après la déduction opérée conformément à l'article 18.2 ci-dessus, est attribué aux actionnaires.

18.4 Conformément aux conditions prévues par l'Article 72-2 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

#### **Art. 19. Dissolution et liquidation de la Société.**

19.1 La Société peut être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires; cette résolution requiert une majorité de deux tiers de toutes les voix émises lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social est présente ou représentée.

19.2 La liquidation s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration, sous la réserve que l'Assemblée Générale des Actionnaires sera autorisée à confier la liquidation à un ou plusieurs liquidateurs en remplacement du Conseil d'Administration.

19.3 Dans la mesure du possible, les présents Statuts resteront en vigueur pendant la liquidation.

19.4 Aucune distribution des bonis de liquidation ne peut être faite en faveur de la société en raison d'actions détenues par elle.

19.5 Après la clôture de la liquidation, les documents comptables et écritures de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne désignée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Au cas où l'Assemblée Générale n'a pas désigné une telle personne, les liquidateurs procéderont à cette désignation.

#### **Art. 20. Modification des Statuts.**

20.1 Les présents Statuts sont susceptibles d'être modifiés de temps en temps par une Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **Art. 21. Loi applicable.**

21.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 22. Langue.**

22.1 Les présents statuts sont rédigés en langue anglaise, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

*Constat*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Souscription et Paiement*

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
JSC TuranAlem BANK.....	37.198,5 USD	24.799	37.198,5 USD
INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.	1,5 USD	1	1,5 USD
Total.....	37.200 USD	24.800	37.200 USD

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Evaluation et Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital actuel est évalué à EUR 31.729,80 (trente et un mille sept cent vingt-neuf euros et quatre-vingts cents). Le taux de change utilisé est de USD 1,- pour EUR 0,85295 (prix moyen du 22 novembre 2005).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.300,- (trois mille trois cents euros).

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2006. L'Assemblée Générale Annuelle se réunira donc pour la première fois en 2007.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont immédiatement constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décident de fixer à trois le nombre des Administrateurs et décident de nommer les personnes suivantes Administrateurs pour une période prenant fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2007:

1) EQUITY TRUST (CO.) (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B numéro 15.302

2) Ms Zhamilya Sarsembayeva, avec adresse professionnelle au 97 Zholdasbekov Street, «Samal-2», Almaty, 050051, Kazakhstan, née à Almaty le 1<sup>er</sup> octobre 1970.

3) M. Sadyr Shaguzhayev, avec adresse professionnelle au 97 Zholdasbekov Street, «Samal-2», Almaty, 050051, Kazakhstan, né à Almaty le 31 janvier 1967.

2. Conformément aux dispositions des présents Statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale des Actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

3. Le siège social est fixé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes représentées comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Hultman, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 37, case 4. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2005.

P. Bettingen.

(103976.3/202/609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

**PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 77.910.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de PRADERA MANAGEMENT, S.à r.l.  
(la «Société») ayant eu lieu le 23 septembre 2005*

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Rodney Bysh de son poste de gérant de la Société et de le remplacer par Monsieur Roberto Limetti à compter du 23 septembre 2005 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04214. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(100369.3/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

**WALLRICH VERMÖGENSAUFBAU-FONDS HAIG, Fonds Commun de Placement.**

SONDERREGLEMENT

Das Sondervermögen Wallrich Vermögensaufbau-Fonds HAIG wurde von der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT am 3. November 2005 nach Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds ist das Verwaltungsreglement, das am 8. Juli 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds, das am 3. November 2005 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 30. November 2005 unter der Referenz LSO-BK08064 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 23. November 2005.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(104470.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**MIE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R. C. Luxembourg B 111.813.

STATUTES

In the year two thousand five, on the tenth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

(1) POST DANMARK A/S, CVR N° 26 66 3903, a company incorporated under the laws of Danmark, having its registered office at Tiegtegensgade 37, 1566 Copenhagen V, Denmark,

(2) PIE GROUP S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, each of them here represented by Nicolas Gauzès, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established under private seals.

The said proxies, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form between themselves:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the Shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of MIE GROUP S.A.

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.**

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at forty thousand euro (EUR 40,000.-) divided into six thousand four hundred (6,400) class A Shares, six thousand four hundred (6,400) class B Shares, six thousand four hundred (6,400) class C Shares, six thousand four hundred (6,400) class D Shares and six thousand four hundred (6,400) class E Shares all with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share (collectively the «Shares»).

5.2. Classes of Shares

The rights and obligations attached to the Shares of each class, as defined in the Articles of Association, shall be identical except to the extent otherwise provided by law or by the Articles of Association and except for the rights with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 16 and 17 of these Articles of Association.

5.3. Form of Shares

The class A Shares, the class B Shares, the class C Shares, the class D Shares and the class E Shares shall be in registered form only.

The Corporation shall consider the person in whose name the Shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such Shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered Shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

5.4. Transfer of Shares

Any transfer of Shares by the shareholders shall require the written approval by the Board of Directors of the Corporation which approval shall not be withheld by the Board of Directors if the transfer is made in compliance with agreements between shareholders to which the Corporation is a party.

**Art. 6. Increase of Capital.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 18 hereof.

In the event of an increase of the share capital, the existing shareholders of the Corporation shall have a preferential subscription right, but shall have no obligation, to subscribe for the new Shares in proportion to their shareholdings within each share class in the Corporation immediately prior to the adoption of the capital increase. In case that a shareholder's payment for new Shares in the Corporation takes place by way of a contribution in kind, the other shareholder(s) shall have the right to exercise its preferential subscription right by way of a payment in cash or contribution in kind.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.**

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Corporation. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, requests the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3. The class A Shares, the class B Shares, the class C Shares, the class D Shares and the class E shall each entitle at each meeting of the shareholders to one vote for every share. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. As long as each of PIE GROUP S.A., a Luxembourg société anonyme, and POST DANMARK A/S, a Danish limited liability company (the «Main Shareholders») are holding each at least 33.33 per cent of all the Shares in the Corporation and without prejudice to more stringent quorum and majority requirements under Luxembourg Law, any amendments to these Articles of Association require that the Main Shareholders vote for such amendments.

7.5. As long as each of the Main Shareholders are holding at least 33.33 per cent of all the Shares in the Corporation and without prejudice to more stringent quorum and majority requirements under Luxembourg Law and/or these articles, decisions by the general meeting (i) require that the Main Shareholders are represented at the general meeting and (ii) shall be made by a simple majority of votes among the shareholders irrespective of the class of Shares. If only one of the Main Shareholders is represented at such general meeting, the Board of Directors shall convene a new general meeting within fourteen days, at which the proposed resolution may be adopted by the required majority of votes cast among the shareholders represented at the general meeting, irrespective of the size of the share capital and irrespective of the classes of Shares represented at such general meeting.

7.6. As long as each of the Main Shareholders are holding at least 33.33 per cent of all the Shares in the Corporation, any decision by the Corporation to increase its shareholding in a company of which it is a direct or indirect shareholder (i) by exercising the rights of first refusal regarding shares in that company pursuant to a shareholders' agreement, or/ and (ii) by that company issuing new shares, warrants, convertible bonds etc. (with the sole exception being a financial distress situation in said company) requires the prior consent of the Main Shareholders.

7.7. As long as each of the Main Shareholders are holding at least 33.33 per cent of all the Shares in the Corporation and without prejudice to more stringent quorum and majority requirements under applicable law, the following decisions regarding the Corporation shall require the consent of all the Main Shareholders at the general meeting:

- (a) Changes in the Articles of Association of the Corporation
- (b) Declaration or payment of dividends or other distribution of profit, assets or reserves by the Corporation and/ or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder below an amount decided in accordance with the general policy prescribed in a resolution taken by the shareholders.
- (c) Liquidation or winding up (or any other similar procedure) of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder unless otherwise prescribed in a resolution taken by the shareholders.
- (d) Any change to the rights attaching to any class of Shares in the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder set out in these Articles of Association.
- (e) The consolidation, sub-division, conversion or cancellation of any share capital of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder or any reduction, purchase or redemption of the share capital of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.
- (f) The issue or allotment of any share capital of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder or the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any security into, any share capital of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder other than as provided in the authorised capital.
- (g) Initiation or settlement of any dispute, litigation or proceeding in respect of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct shareholder and which may have a material impact.
- (h) Appointment of the auditor of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.
- (i) Mergers, demergers or the like involving the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.
- (j) Any sale of the shares in a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder by the Corporation.

#### 7.8. Redemption of shares and buy back

As long as each of the Main Shareholders are holding at least 33.33 per cent of all the Shares in the Corporation, any redemption of shares of the capital stock or dividend shares issued by another company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder, and any buy back of any such shares requires the prior consent of the Main Shareholders if following completion of the proposed redemption of shares of the capital stock or dividend shares issued by another company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder, or a buy-back of any such shares, the ratio of net financial debt to equity of such company falls below 3:1 and the ratio of net financial debt to EBITDA of such company falls below 4:1.

#### 7.9. Hardship and put-option

As long as each of the Main Shareholders are holding at least 33.33 per cent of all the Shares in the Corporation, any decision by the Corporation to exercise its hardship rights or its put option towards another company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder pursuant to the shareholders' agreement of such company requires the prior written consent of each of the Main Shareholders.

7.10. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.11. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the fifteenth day of the month May, at 10 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

#### Art. 9. Board of directors

9.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least four members, who need not be shareholders of the Corporation.

9.2. The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting in accordance with the following rules:

9.2.1. As long as a Main Shareholder holds more than 33.33 per cent of all the Shares, each such shareholder shall have the right to present a list of candidates for two directorships (with at least two candidates for each directorship) and the general shareholders' meeting shall appoint two directors from this list. The directors presented by POST DANMARK A/S according to this clause shall be hereafter referred to as «A Directors» and the directors presented by PIE GROUP S.A. shall be hereafter referred to as «B Directors».

9.2.2. In the absence of nominations pursuant to Article 9.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by the law and these Articles of Association.

9.2.3. The general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and these Articles of Association.

9.2.4. As long as each of the Main Shareholders are holding at least 33.33 per cent of all the Shares in the Corporation and without prejudice to more stringent quorum and majority requirements under applicable law, the following decisions regarding the Corporation shall require the written consent of at least one member of the Board of Directors of the Corporation proposed for election by each shareholder having a right to propose candidates for directorships pursuant to article 9.2.1.:

(a) Initiation or settlement of any dispute, litigation or proceeding in respect of the Corporation and which may have a material impact.

(b) Conclusion or amendment of any agreement entered into by a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder (other than agreements entered into with public institutions in the ordinary course of business which produce revenues or expenditures for such subsidiary not exceeding Euro 10 million per annum).

(c) Material changes to accounting policies or internal control systems and procedures.

(d) Adoption of or amendments to any share based incentive programmes to the management or the employees of a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder other than as stipulated in a shareholders' agreement applicable to such company.

(e) Declaration or payment of dividends or other distribution of profit, assets or reserves by a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder below an amount decided in accordance with the general policy set forth by the Corporation.

(f) Exclusion or limitation of preferential subscription rights of a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.

(g) Amendments to the articles of association of a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.

(h) Approval of the annual accounts/report of a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.

(i) Appointment of the auditor of a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.

(j) Declaration or payment of dividends or other distribution of profit, assets or reserves by the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder below an amount decided in accordance with the general policy prescribed in a resolution taken by the shareholders.

(k) Liquidation or winding up (or any other similar procedure) of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder unless otherwise prescribed in a resolution taken by the shareholders.

(l) Any change to the rights attaching to any class of shares in the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder set out in these Articles of Association.

(m) The consolidation, sub-division, conversion or cancellation of any share capital of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder or any reduction, purchase or redemption of the share capital of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.

(n) The issue or allotment of any share capital of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder or the creation of any option or right to subscribe or acquire, or convert any security into, any share capital of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.

(o) Appointment of the auditor of the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.

(p) Mergers, demergers or the like involving the Corporation and/or a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder.

(q) Any sale of the shares in a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder by the Corporation.

(r) Any final decision regarding any proposed integration of a company of which the Corporation is a direct or indirect shareholder into a transnational European postal operator.

9.3. The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

9.4. In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the board of directors, in compliance with the provisions of Articles 9.2.1 to 9.2.3 above.

9.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

9.6. The establishment of and the composition of a management board (including the number of managers) shall at all times be decided by the Board of Directors.

9.7. No member of the Board of Directors or the management of the Corporation may participate in the consideration of matters concerning the company and himself or matters between the Corporation and third parties, if such

member has a material interest therein, whether directly or indirectly, which may conflict with the Corporation's interests.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board**

10.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

10.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors in the Grand Duchy of Luxembourg. The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

10.4. A board meeting can by decision of the Chairman be established as telephone or video conferencing (electronic board meeting). This shall not apply if such format would be incompatible with the conduct of the tasks of the Board of Directors, or if a member of the Board of Directors or the management prior to the beginning of the meeting has notified the Chairman that they oppose this format. It is a condition for conducting the meeting of the board of directors as a telephone or videoconference that all participants at the same time can participate actively in the discussions. Decisions made at such meetings shall be recorded in the minutes of said meeting which shall be signed at the first subsequent meeting of the Board of Directors.

10.5. No decision shall be made unless, as far as possible, all members of the Board of Directors have had the opportunity to participate in the discussions relating to the matter. The Board of Directors shall be capable of passing a resolution only if at least one director proposed by each of the shareholders having a right to propose candidates for directorships pursuant to article 9.2.1. are present. Should the absence of the director proposed by one shareholder prevent a quorum from being formed, a second board meeting may be called with the ordinary notice, at which second meeting the continued absence of the director proposed by such shareholder, as applicable, shall not again prevent a quorum from being formed as regards the issues on the agenda that were also on the agenda for the first meeting.

A board member who is unable to attend a board meeting may grant written proxy to another member of the Board of Directors in order to vote on his behalf at the relevant board meeting.

All decisions by the Board of Directors shall be made by a simple majority of votes unless otherwise prescribed by applicable law or the Articles of Association. The Chairman does not have a casting vote.

The Board of Directors shall each year discuss and agree on the rules of procedure stipulating conditions and provisions for the activities of the Board of Directors.

10.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

10.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.

10.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language unless otherwise unanimously decided by the Board of Directors.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.**

12.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.2 The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to at least two persons, whether or not they are Director(s), who shall be called the managing director(s). It may also confer all powers and special mandates to any person(s) or group of persons, whether or not they are Directors, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 13. Binding signature.** The Corporation will be bound by the joint signature of two directors but, for so long as A Directors and B Directors have been appointed, only by the joint signature of at least two directors, of which one A Director and one B Director of the Corporation, or by the joint signature of any two managing directors within the

limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory auditor.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more statutory auditor(s) who need not to be shareholders.

The statutory auditors will be elected by the shareholders' meeting which will determine the number of such statutory auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as statutory auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

**Art. 16. Appropriation of profits.**

16.1. Legal reserve

In so far and as long as this is required by mandatory laws of Luxembourg, from the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

16.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends, the class A shareholders shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Corporation, the class B shareholders shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Corporation, the class C shareholders shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Corporation, the class D shareholders shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' Shares of the Corporation, and the class E shareholders shall, fifth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E and D Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E, D and C Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E, D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Corporation shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Corporation's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction, up to the nominal value of the Shares; and

(iii) third, the payment of liquidation allocations to holders of class A Shares, class B Shares, class C Shares, class D Shares and class E Shares, to the extent and in consideration of such Classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the priority and proportions set in article 16 for the appropriation of profits.

**Art. 18. Amendment of articles.** These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and the provisions in these Articles of Association.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

*Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2005.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2006.

64050

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of Shares	Share capital In EUR	%
POST DENMARK A/S, prenamed . . . . .	3,200 class A Shares, 3,200 class B Shares, 3,200 class C Shares, 3,200 class D Shares, and 3,200 class E Shares.	20,000	50.00
PIE GROUP S.A., prenamed . . . . .	3,200 class A Shares, 3,200 class B Shares, 3,200 class C Shares, 3,200 class D Shares, and 3,200 class E Shares.	20,000	50.00
Total . . . . .	32,000	40,000	100.00%

All the Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of forty thousand euro (EUR 40,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at EUR 40,000.-.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,500.-

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditors at one (1).

The following are appointed directors:

*A Directors:*

(a) Helge Israelsen, company director, born on 23 August 1948 in Aarhus, Denmark, with professional address at c/o Post Danmark, Tiegtegensgade 37, 1566 Copenhagen V, Denmark,

(b) Fritz H. Schur, company director, born on 27 November 1951 in Vejle, Denmark, with professional address at c/o Post Danmark, Tiegtegensgade 37, 1566 Copenhagen V, Denmark,

*B Directors:*

(c) Geert Duyck, company director, born on 27 February 1964 in Kortrijk with professional address at Chaussée de la Hulpe 166, B-1170 Brussels, Belgium,

(d) Ms Emanuela Brero, private employee, born in Bra, Italy, on 25 May 1970, with professional address at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 65.477.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

The registered office of the company is established in L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

POST DANMARK A/S, CVR N° 26 66 3903, une société constituée selon le droit du Danemark, ayant son siège social à Tiegtegensgade 37, 1566 Copenhague V, Danemark,

PIE GROUP S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, chacun d'eux étant représenté par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après émises, une Société, sous la forme de société anonyme, portant la dénomination de MIE GROUP S.A.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

## **Art. 5 Capital - Actions et Certificats d'Actions**

### 5.1. Capital

Le capital souscrit par la société est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) divisé en six mille quatre cents (6.400) Actions de catégorie A, en six mille quatre cents (6.400) Actions de catégorie B, six mille quatre cents (6.400) Actions de catégorie C, six mille quatre cents (6.400) Actions de catégorie D et six mille quatre cents (6.400) Actions de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale de un euro et vingt cinq cents (EUR 1,25) par Actions (collectivement les «Actions»).

### 5.2. Catégories d'Actions

Les droits et obligations attachés aux Actions de chaque catégorie, tels que définis dans les Statuts, seront identiques sauf si la loi ou les Statuts en disposent autrement et à l'exception des droits relatifs à la distribution des bénéfices et à l'affectation des actifs et des avoirs par la Société (y compris en cas de dissolution ou de liquidation), tels que définis aux articles 16 et 17 des présents Statuts.

### 5.3. Formes des Actions

Les Actions de catégorie A, les Actions de catégorie B, les Actions de catégorie C, les Actions de catégorie D et les Actions de catégorie E seront uniquement nominatives.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des Actionnaires comme étant les pleins propriétaires de ces Actions.

Des certificats attestant de cette inscription seront délivrés aux actionnaires. La cession d'Actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet.

### 5.4. Transfert des Actions

Tout transfert d'Actions par les actionnaires exige l'accord écrit du conseil d'administration de la Société, lequel accord ne peut pas être refusé par le conseil d'administration si le transfert est fait en conformité avec les accords entre actionnaires auxquels la société est partie.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 18 ci-après.

Dans le cas d'une augmentation de capital, les actionnaires existants de la Société ont un droit préférentiel de souscription, mais n'ont pas l'obligation, de souscrire de nouvelles Actions en proportion de leurs participations pour chaque catégorie d'action de la Société immédiatement avant la réalisation de l'augmentation du capital. Si le paiement d'un actionnaire pour les nouvelles Actions dans la Société s'effectue sous forme de d'apport en nature, les autres actionnaires ont le droit d'exercer leur droit préférentiel de souscription par apport en numéraire ou par apport en nature.

## **Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général**

7.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2 Le quorum et le délai requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des présents Statuts.

7.3. Les Actions de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie D et de catégories E donnent droit à une voix par Action à chaque assemblée d'actionnaires. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit ou par fax, télégramme ou télex.

7.4. Aussi longtemps que PIE GROUP S.A., une société anonyme luxembourgeoise et POST DANMARK A/S, une société danoise à responsabilité limitée (les «Actionnaires Principaux») détiennent chacun au moins 33,33 pour cent de toutes les actions de la Société et sous réserve de conditions plus strictes de quorum et de majorité exigées par la loi luxembourgeoise, toute modification des statuts nécessite que les Actionnaires Principaux votent en faveur de ces modifications.

7.5. Aussi longtemps que chacun des Actionnaires Principaux détient au moins 33,33 pour cent de toutes les actions de la Société et sous réserve de conditions plus strictes de quorum et de majorité exigées par la loi luxembourgeoise et/ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale (i) requièrent que tous les Actionnaires Principaux soient représentés à l'assemblée générale et (ii) doivent être adoptées la majorité simple des votes de tous les actionnaires, sans prendre en compte la catégorie des actions. Si seulement un Actionnaire Principal est représenté à une telle assemblée générale, le conseil d'administration doit convoquer une nouvelle assemblée générale dans un délai de quatorze jours, au cours de laquelle la décision proposée pourra être adoptée à la majorité requise des votes exprimés par tous les actionnaires représentés à l'assemblée générale, sans prendre en compte la catégorie des actions ni la proportion du capital représenté à cette assemblée.

7.6. Aussi longtemps que chacun des Actionnaires Principaux détient au moins 33,33 pour cent de toutes les actions de la Société, toute décision par la Société d'augmenter sa participation dans une société dans laquelle elle est actionnaire direct ou indirect (i) en exerçant les droits de préemption relatifs aux actions de cette société conformément à un pacte d'actionnaires, et/ou (ii) lors de l'émission par cette société de nouvelles actions, garanties, obligations convertibles etc. (avec pour seule exception une situation de difficultés financières de ladite société), nécessite le consentement écrit préalable des Actionnaires Principaux.

7.7. Aussi longtemps que chacun des Actionnaires Principaux détient au moins 33,33 pour cent de toutes les actions de la Société et sous réserve de conditions plus strictes de quorum et de majorité exigées par la loi applicable, les décisions suivantes concernant la Société requièrent le consentement de tous les Actionnaires Principaux lors de l'assemblée générale:

(a) Modifications des Statuts de la Société.

(b) Déclaration ou paiement de dividendes ou autre distribution de bénéfices, actifs ou réserves par la Société et/ou une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect pour un montant inférieur au montant décidé en accord avec la politique générale fixée par décision des actionnaires.

(c) Liquidation ou liquidation volontaire (ou tout autre procédure identique) de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect sauf s'il en est convenu autrement par décision des actionnaires.

(d) Tout changement des droits spécifiques à une catégorie d'actions de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect tels que définis dans les présents Statuts.

(e) La consolidation, la sub-division, la conversion ou l'annulation d'actions de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect ou la réduction, l'achat ou le rachat d'actions de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect.

(f) L'émission ou la répartition d'actions de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect ou la création de toute option ou droit de souscrire ou d'acquérir, ou convertir tout titre en, des actions de la Société, en dehors de ce qui a été prévu dans le capital autorisé.

(g) Mise en oeuvre du règlement de tout litige, procès ou procédure concernant la Société et/ou une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect et pouvant avoir un effet significatif.

(h) Nomination des commissaires aux comptes de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect.

(i) Fusions, scissions ou tout autre procédure de ce genre impliquant la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect.

(j) Toute cession d'actions dans une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect par la Société.

7.8. Rachat des actions et rachat sur le marché

Aussi longtemps que chacun des Actionnaires Principaux détient au moins 33,33 pour cent de toutes les actions de la Société, tout rachat d'actions de capital ou d'actions de jouissance émises par une autre société, dont la Société est actionnaire direct ou indirect, et toute rachat sur le marché de ces actions nécessite le consentement préalable des Actionnaires Principaux, si suite à la réalisation du rachat proposé d'actions de capital ou d'actions de jouissance émises par une autre société, dont la Société est actionnaire direct ou indirect, ou du rachat sur le marché, le ratio capitaux empruntés/capitaux propres de cette société devient inférieur à 3:1 et le ratio capitaux empruntés nets/ EBITDA de cette société devient inférieur à 4:1.

#### 7.9. Indemnités compensatrices et option de vente

Aussi longtemps que chacun des Actionnaires Principaux détient au moins 33,33 pour cent de toutes les actions de la Société, toute décision de la Société d'exercer ses droits à indemnités compensatrices ou ses options d'achat à l'encontre d'une autre société, dont la Société est actionnaire direct ou indirect conformément à un pacte d'actionnaires de cette société, nécessite le consentement préalable de chacun des Actionnaires Principaux.

7.10. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées d'actionnaires.

7.11. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le quinzième jour du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues aux lieux et places indiqués dans les convocations respectives de ces assemblées. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

#### Art. 9. Conseil d'administration.

9.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

9.2 Les administrateurs sont désignés lors de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux règles suivantes:

9.2.1 Aussi longtemps qu'un Actionnaire Principal détient au moins 33,33 pour cent de toutes les actions, cet actionnaire est habilité à présenter une liste d'au moins deux candidats pour chacun des deux postes d'administrateur et l'assemblée générale des actionnaires nommera un administrateur parmi cette liste. Les administrateurs proposés par POST DANMARK A/S conformément à cet article seront désignés ci-après «Administrateurs A» et les administrateurs présentés par PIE GROUP S.A. seront désignés ci-après «Administrateur B».

9.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 9.2.1 ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires sera libre de nommer les administrateurs correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

9.2.3 L'assemblée générale des actionnaires nommera les autres administrateurs conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

9.2.4 Aussi longtemps que chacun des Actionnaires Principaux détient au moins 33,33 pour cent de toutes les actions de la Société et sous réserve de conditions plus strictes de quorum et de majorité exigées par la loi applicable, les décisions suivantes relatives à la Société nécessiteront l'accord écrit d'au moins un membre du conseil d'administration de la Société nommé par chaque actionnaire ayant un droit de proposer des candidats au poste d'administrateur conformément à l'article 9.2.1.:

(a) Initiation ou règlement de tout litige, procès ou procédure relatif à la Société et susceptible d'avoir des répercussions substantielles.

(b) Conclusion ou modification de tout contrat conclu par une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect (à l'exception des contrats passés avec des institutions publiques relatif à la gestion ordinaire des affaires, qui génèrent un revenu ou des dépenses pour cette filiale d'un montant n'excédant pas 10 millions d'euros par an).

(c) Modifications substantielles des méthodes comptables ou des systèmes et procédures de contrôle interne.

(d) Adoption ou modification de programme d'incitation en actions en faveur de la direction ou des employés d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect, autres que ceux prévus dans un pacte d'actionnaires applicable à cette société.

(e) Déclaration ou paiement de dividendes ou autre distribution de bénéfices, actifs ou réserves par une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect, pour un montant supérieur au montant décidé en accord avec la politique générale fixée par la Société.

(f) Exclusion ou limitation des droits préférentiels de souscription d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect.

(g) Modification des statuts d'une société, dont la Société est actionnaire direct ou indirect.

(h) Approbation des comptes annuels/rapport d'une société, dont la Société est actionnaire direct ou indirect.

(i) Nomination du commissaire aux comptes d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect.

(j) Déclaration ou paiement de dividendes ou autre distribution de bénéfices, actifs ou réserves par la Société et/ou une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect pour un montant inférieur au montant décidé en accord avec la politique générale fixée par décision des actionnaires.

(k) Dissolution ou liquidation volontaire (ou tout autre procédure identique) de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect sauf s'il en est convenu autrement par décision des actionnaires.

(l) Tout changement des droits spécifiques à une catégorie d'actions de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect tels que définis dans les présents Statuts.

(m) La consolidation, la sub-division, la conversion ou l'annulation d'actions de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect ou la réduction, l'achat ou le rachat d'actions de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect.

(n) L'émission ou la répartition d'actions de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect ou la création de toute option ou droit de souscrire ou d'acquérir, ou convertir tout titre en, des actions de la Société.

(o) Nomination des commissaires aux comptes de la Société et/ou d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect.

(p) Fusions, scissions ou tout autre procédure de ce genre impliquant la Société et/ou une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect.

(q) Toute cession d'actions dans une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect par la Société.

(r) Toute décision finale relative à l'intégration proposée d'une société dont la Société est actionnaire direct ou indirect dans un opérateur postal européen transnational.

9.3 Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision des actionnaires.

9.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un administrateur, l'assemblée générale des actionnaires ou, en cas de co-optation, les autres membres du conseil d'administration, pourvoient à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 9.2.1 à 9.2.3 ci-dessus.

9.5 Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement engagées pour la participation aux réunions du conseil d'administration.

9.6 L'établissement et la composition du conseil de gestion (y compris le nombre des gérants) sera à tout moment décidé par le conseil d'administration.

9.7 Aucun membre du conseil d'administration ou de la direction de la Société ne pourra prendre part à l'examen des questions concernant la société et lui-même ou de questions entre la Société et des tiers, si ce membre y a un intérêt substantiel, direct ou indirect, qui peut être contraire aux intérêts de la Société.

#### **Art. 10. Modalités de réunion du Conseil d'Administration**

10.1 Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

10.2 Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

10.3 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au Grand-Duché du Luxembourg. Une convocation indiquant l'ordre du jour et le lieu de cette réunion, devra être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, auquel cas il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par fax, et/ou télégramme. Il pourra être passé outre cette convocation avec le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment longtemps avant chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou textes à discuter ou à approuver par le conseil d'administration lors de cette réunion.

10.4 Une réunion du conseil d'administration peut, par décision du président, être tenue sous forme de conférence vidéo ou de conférence téléphonique (réunion du conseil d'administration électronique). Cela ne sera toutefois pas applicable lorsque ce mode de réunion est incompatible avec la conduite des activités du conseil d'administration, ou si un membre du conseil d'administration ou de la direction a notifié son opposition au président avant le début de la réunion. La tenue des réunions sous forme de conférence vidéo ou de conférence téléphonique est conditionnée à ce que tous les administrateurs aient, simultanément, la possibilité de prendre part activement aux délibérations. Les décisions adoptées lors de ces réunions seront constatées par des procès-verbaux, qui devront être signés lors de prochaine réunion du conseil d'administration.

10.5 Aucune décision ne devra être adoptée sans que, dans la mesure du possible, tous les membres du conseil d'administration n'aient eu l'opportunité de participer aux délibérations à ce sujet. Le conseil d'administration pourra délibérer ou agir valablement, seulement si au moins un administrateur proposé par chacun des actionnaires bénéficiant d'un droit de proposer des candidats au poste d'administrateur conformément à l'article 9.2.1. est présent. Si l'absence de l'administrateur proposé par un actionnaire empêche la formation du quorum, une seconde réunion du conseil d'administration pourra être convoquée sur convocation ordinaire. A cette seconde réunion du conseil d'administration, l'absence renouvelée de l'administrateur proposé par cet actionnaire, le cas échéant, n'empêchera pas à nouveau la formation du quorum pour les points de l'ordre du jour qui étaient déjà à l'ordre du jour de la première réunion.

Un membre du conseil d'administration qui ne peut pas assister à une réunion du conseil peut donner procuration écrite à un autre membre du conseil d'administration pour voter en son nom à cette réunion.

Toutes les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité simple des voix, sauf dispositions contraires de la loi applicable ou des Statuts. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration devra chaque année discuter et convenir des règles de procédure fixant les conditions et le règlement des activités du conseil d'administration.

10.6 Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra ni délibérer ni voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.7 Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

10.8. Les délibérations du conseil d'administration seront tenues en langue anglaise, sauf s'il en est unanimement décidé autrement par le conseil d'administration.

**Art. 11. Procès-verbaux des Conseils d'Administration.** Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et qui seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration**

12.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, relèvent de la compétence du conseil d'administration.

12.2 Le conseil d'administration pourra, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et de règlement des affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à au moins deux personnes, administrateurs ou non, qui seront nommés administrateurs-délégués. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs mais, dans la mesure où des Administrateurs A et des Administrateurs B ont été nommés, seulement par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs, dont un Administrateur A et un Administrateur B, de la Société, ou par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne doivent pas être actionnaires.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. A la fin de leur mandat de commissaire aux comptes, ils peuvent être ré-élus, mais ils peuvent être révoqués, avec ou sans motif, sur décision de l'assemblée des actionnaires.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 16. Affectation des bénéfices**

**16.1 Réserve légale**

Dans la mesure et aussi longtemps que requis par des lois impératives luxembourgeoises, sur les bénéfices nets annuels de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoires lorsque, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

**16.2. Dividendes**

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera de l'affectation du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Chaque année où l'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à une distribution de dividendes, les actionnaires de catégorie A auront le droit, au premier rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de la Société détenues par ces actionnaires, les actionnaires de catégorie B auront le droit, au second rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de la Société détenues par ces actionnaires, tous les actionnaire de catégorie C auront le droit, au troisième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de la Société détenues par ces actionnaires, les actionnaires de catégorie D auront le droit, au quatrième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Actions de la Société détenues par ces actionnaires et les actionnaires de catégorie E auront le droit, au cinquième rang de priorité, au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les Actions de catégorie E auront été annulées au moment de la distribution, suite à leur rachat, achat ou autrement, les Actions de catégorie D auront le droit au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les Actions de catégorie E et D auront été annulées au moment de la distribution, suite à leur rachat, achat ou autrement, les Actions de catégorie C auront le droit

au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les Actions de catégorie E, D et C auront été annulées au moment de la distribution, suite à leur rachat, achat ou autrement, les Actions de catégorie B auront le droit au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les Actions de catégorie E, D, C et B auront été annulées au moment de la distribution, suite à leur rachat, achat ou autrement, les Actions de catégorie A auront le droit au solde de toute distribution de dividendes.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société devront être répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, les créanciers pour la libération (soit par paiement soit par constitution de provisions pour leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société;

(ii) deuxièmement, les actionnaires, pour le montant de la valeur nominale des Actions; et

(iii) troisièmement, le paiement du boni de liquidation aux propriétaires d'Actions de catégorie A, d'Actions de catégorie B, d'Actions de catégorie C, d'Actions de catégorie D et d'Actions de catégorie E, au vu et en considération des catégories d'Actions encore en circulation au moment de la liquidation, conformément aux règles de priorité et aux proportions stipulées à l'article 16 pour l'affectation des bénéfices.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon les conditions de quorum et de vote requises par la loi du Grand-Duché de Luxembourg et les stipulations des présents Statuts.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et sera clos au 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2006.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
POST DENMARK A/S, préqualifiée. . . . .	3.200 Actions de catégorie A,	20.000	50,00
	3.200 Actions de catégorie B,		
	3.200 Actions de catégorie C,		
	3.200 Actions de catégorie D et		
	3.200 Actions de catégorie E,		
PIE GROUP S.A., préqualifiée. . . . .	3.200 Actions de catégorie A,	20.000	50,00
	3.200 Actions de catégorie B,		
	3.200 Actions de catégorie C,		
	3.200 Actions de catégorie D et		
	3.200 Actions de catégorie E,		
Total . . . . .	32.000	40.000	100,00%

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille euros (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 40.000,-.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ EUR 2.500,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un.

Sont nommés administrateurs:

#### *Administrateurs A:*

a. Helge Israelsen, administrateur de sociétés, né le 23 août 1948, à Aarhus, Danemark, ayant comme adresse professionnelle c/o Post Danmark, Tiegtensgade 37, 1566 Copenhague V, Danemark.

b. Fritz H. Schur, administrateur de sociétés, né le 27 novembre 1951, à Vejle, Danemark, ayant comme adresse professionnelle c/o Post Danmark, Tiegtensgade 37, 1566 Copenhague V, Danemark.

*Administrateurs B:*

c. Geert Duyck, administrateur de sociétés, né le 27 février 1964 à Courtrai, Belgique, avec adresse professionnelle à Chaussée de la Hulpe 166, B-1170 Bruxelles, Belgique

d. Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, avec adresse professionnelle à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Est nommée commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Le siège social de la société est fixé à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, vol. 150S, fol. 33, case 7. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2005.

J. Elvinger.

(100391.3/211/814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

### HYPOSWISS (LUX) FUND, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des HYPOSWISS (LUX) FUND, welcher von der HYPOSWISS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. verwaltet wird und Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 unterliegt, wurde am 5. Dezember 2005 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für HYPOSWISS FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Ch. Hilbert / V. Bernard

Associate Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07940.

(104794.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

### PIE GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 111.812.

#### STATUTES

In the year two thousand five, on the seventh October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

(1) CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, having its registered office in 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031,

(2) CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, having its registered office in 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623,

each of them here represented by Mr Laurent Schummer, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies established by private deed on 6 October 2005 and 6 October 2005.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the Articles of Association of a société anonyme, which they form between themselves:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of PIE GROUP S.A.

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 5. Capital - Shares and Share certificates.**

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into eight thousand (8,000) class A shares, eight thousand (8,000) class B shares, eight thousand (8,000) class C shares, eight thousand (8,000) class D shares and eight thousand (8,000) class E shares all with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

5.2. Classes of Shares

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Incorporation, shall be identical except to the extent otherwise provided by law or by the Articles of Incorporation and except for the rights with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in articles 16 and 17 of these Articles of Incorporation.

5.3. Form of Shares

The class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares and the class E shares shall be in registered form only.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

**Art. 6. Increase of Capital.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.**

7.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Corporation. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

7.2 The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

7.3 Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the fifteenth day of the month May, at 10 a.m.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

**Art. 9. Board of Directors.**

9.1 The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

9.2 The directors shall be appointed by the general shareholders' meeting in accordance with the following rules:

9.2.1 As long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director from this list;

9.2.2 In the absence of nominations pursuant to Article 9.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.2.3 The general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors in accordance with the general principles as determined by the law and these articles of association.

9.3 The directors shall be appointed for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

9.4 In the event a director is removed or replaced or in the event a director resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, or in the event of co-optation by the remaining members of the board of directors, in compliance with the provisions of Articles 9.2.1 to 9.2.3 above, so that as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation, a nominee proposed by it shall be represented on the board of directors.

9.5 The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

#### **Art. 10. Procedures of meeting of the board.**

10.1 The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

10.2 The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.3 The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors in the Grand Duchy of Luxembourg. The convening notice, containing the agenda and the place of the meeting, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

10.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing and conference call equipment shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

10.6 In the event that any director or officer of the Corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

10.7 Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

10.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

#### **Art. 12. Powers of the Board.**

12.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.2 The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 13. Binding Signature.** The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

**Art. 16. Appropriation of profits.**

16.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

16.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

In any year in which the general meeting of shareholders resolves to make any distribution of dividends, the class A shareholders shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Corporation, the class B shareholders shall, second in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Corporation, the class C shareholders shall, third in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Corporation, the class D shareholders shall, fourth in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less than zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal capital with respect to such shareholders' shares of the Corporation, and the class E shareholders shall, fifth in priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class D Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E and D Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class C Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E, D and C Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions. Should the Class E, D, C and B Shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions.

**Art. 17. Dissolution and Liquidation.** Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Corporation shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Corporation's debts and liabilities to shareholders;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction, up to the nominal value of the Shares; and

(iii) third, the payment of liquidation allocations to holders of class A shares, class B shares, class C shares, class D shares and class E shares, to the extent and in consideration of such Classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the priority and proportions set in article 16 for the appropriation of profits.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore, for as long as CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. shall be a shareholder of the Corporation, the provisions of Article 9.2, 9.3 and 9.4 may be amended only with the consent of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.

**Art. 19. Governing Law.**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

*Transitional Dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2005.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2006.

*Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Share capital In EUR	%
CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, prenamed .....	7,999 class A shares, 8,000 class B shares, 8,000 class C shares, 8,000 class D shares, and 8,000 class E shares	49,998.75	99.9975
CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, prenamed .....	1 class A share	1.25	0.0025
Total .....	40,000	50,000	100.00%

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at EUR 50,000.-.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 2,500.-.

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

The following are appointed directors:

a. Geert Duyck, company director, born on 27 February 1964 in Kortrijk with professional address at Chaussée de la Hulpe 166, B-1170 Brussels, Belgium.

b. Søren Vestergaard-Poulsen, director, born in København on 8 July 1969, with professional address at Bremerholm 1, 3 floor, 1069 Copenhagen K, Denmark.

c. Emanuela Brero, private employee, born in Bra (Italy) on 25 May 1970, with professional address at L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

The following is appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 65.477.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2006.

The registered office of the company is established in L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(3) CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, ayant son siège social à 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, Iles anglo-normandes, JE4 8PX, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 77031;

(4) CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, ayant son siège social à 18 Grenville Street, St Helier, Jersey, Iles anglo-normandes, JE4 8PX, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 79623;

chacun d'eux étant représenté par Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 6 octobre 2005 et le 6 octobre 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une Société, sous la forme de société anonyme, portant la dénomination de PIE GROUP S.A.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et / ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

#### **Art. 5. Capital - Actions et Certificats d'Actions**

##### 5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en huit mille (8.000) actions de catégorie A, huit mille (8.000) actions de catégorie B, huit mille (8.000) actions de catégorie C, huit mille (8.000) actions de catégorie D et huit mille (8.000) actions de catégorie E, toutes ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

##### 5.2. Catégories d'Actions

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les Statuts, seront identiques sauf si la loi ou les Statuts en disposent autrement et à l'exception des droits relatifs à la distribution des bénéfices et à l'affectation des actifs et des avoirs par la Société (y compris en cas de dissolution ou de liquidation), tels que définis aux articles 16 et 17 des présents Statuts.

##### 5.3. Formes d'Actions

Les actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C, les actions de catégorie D et les actions de catégorie E seront uniquement nominatives.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme étant les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats attestant de cette inscription seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 18 ci-après.

#### **Art. 7. Assemblées des Actionnaires - Général.**

7.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2 Le quorum et le délai requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des présents Statuts.

7.3 Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

7.4 Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

7.5 Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

7.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le quinzième jour du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues aux lieux et places indiqués dans les convocations respectives de ces assemblées. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

#### **Art. 9. Conseil d'administration**

9.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

9.2 Les administrateurs sont désignés lors de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux règles suivantes:

9.2.1 Dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire de la Société, elle est habilitée à présenter une liste d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un administrateur parmi cette liste.

9.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions de l'article 9.2.1 ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires sera libre de nommer les administrateurs correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

9.2.3 L'assemblée générale des actionnaires nommera les autres administrateurs conformément aux principes généraux énoncés par la loi et les présents Statuts.

9.3 Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par sur décision adoptée par les actionnaires.

9.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un administrateur, l'assemblée générale des actionnaires ou, en cas de co-optation, les autres membres du Conseil d'Administration, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 9.2.1 à 9.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire de la Société, un mandataire proposée par elle soit représenté au conseil d'administration.

9.5 Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement engagées pour la participation aux réunions du conseil d'administration.

#### **Art. 10. Modalités de réunion du conseil d'Administration.**

10.1 Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

10.2 Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

10.3 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au Grand-Duché de Luxembourg. La convocation contenant l'agenda et le lieu de la réunion doit être envoyée par lettre (envoyée par courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, auquel cas il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Il pourra être passé outre cette convocation avec le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment longtemps avant chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou textes à discuter et/ou à approuver lors de cette réunion.

10.4 Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférence vidéo et conférence téléphonique est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

10.5 Le conseil d'administration pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

10.6 Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra ni délibérer ni voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra

rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

10.7 Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que les résolutions lors d'une réunion du conseil d'administration.

10.8. Les délibérations du conseil d'administration seront tenues en langue anglaise.

**Art. 11. Procès-verbaux des conseils d'administration.** Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et qui seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

12.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, relèvent de la compétence du conseil d'administration.

12.2 Le conseil d'administration pourra, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et de règlement des affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Réserve légale

Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoires lorsque, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

16.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera de l'affectation du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Chaque année où l'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à une distribution de dividendes, les actionnaire de catégorie A auront le droit, au premier rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par ces actionnaires, les actionnaires de catégorie B auront le droit, au second rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par ces actionnaires, tous les actionnaire de catégorie C auront le droit, au troisième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par ces actionnaires, les actionnaires de catégorie D auront le droit, au quatrième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des actions de la Société détenues par ces actionnaires et les actionnaires de catégorie E auront le droit au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les actions de catégorie E auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autrement, les actions de catégorie D auront le droit au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les actions de catégorie E et D auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autrement, les actions de catégorie C auront le droit au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les actions de catégorie E, D et C auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autrement, les actions de catégorie B auront le droit au solde de toute distribution de dividendes. Dans la mesure où toutes les actions de catégorie E, D, C et B auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autrement, les actions de catégorie A auront le droit au solde de toute distribution de dividendes.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société devront être répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, les créanciers pour la libération (soit par paiement soit par constitution de provisions pour leur paiement) de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de sa liquidation;

(ii) deuxièmement, le paiement du boni de liquidation aux propriétaires d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B, d'actions de catégorie C, d'actions de catégorie D et d'actions de catégorie E, au vu et en considération des catégories d'actions encore en émission au moment de la liquidation, conformément aux règles de priorité et de proportionnalité stipulées à l'article 16 pour l'affectation des bénéfices.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon les conditions de quorum et de vote requises par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. De plus, aussi longtemps que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P. est actionnaire de la Société, les dispositions des articles 9.2, 9.3 et 9.4 ne pourront être amendées qu'avec le consentement de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour tous les points non réglés par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et sera clos au 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2006.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, préqualifiée .....	7.999 actions de catégorie A, 8.000 actions de catégorie B, 8.000 actions de catégorie C, 8.000 actions de catégorie D et 8.000 actions de catégorie E,	49.998,75	99,9975
CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, préqualifiée .....	1 action de catégorie A	1,25	0,0025
Total .....	40.000	50.000	100,00%

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 50.000,-.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ EUR 2.500,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

Sont nommés administrateurs:

a. Geert Duyck, administrateur de sociétés, né le 27 février 1964 à Courtrai, Belgique, avec adresse professionnelle à Chaussée de la Hulpe 166, B-1170 Bruxelles, Belgique

b. Søren Vestergaard-Poulsen, administrateur de sociétés, né le 8 juillet 1969, à København, avec adresse professionnelle à 1 Bremerholm, 3ème étage, 1069 Copenhague K, Danemark.

c. Emanuela Brero, employée privée, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, avec adresse professionnelle à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

Leur mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Est nommée commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2006.

Le siège social de la société est fixé à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 29, case 8. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2005.

J. Elvinger.

(100377.3/211/535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

### **ARAGON ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.813.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the fifth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Appeared:

Patrick Reuter, maître en droit, residing in Luxembourg (the «Proxy») acting as a special proxy of ARAGON HOLDING AB, a company organised under the laws of Sweden and having its registered office at Stureplan 19, SE-107 81 Stockholm (the «Principal») by virtue of a proxy under private seal given on 28th September 2005, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared and requested the notary to act the following:

I. ARAGON ASSET MANAGEMENT S.A. (the «Company»), having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered in the registre de commerce et des sociétés in Luxembourg, section B number 31.813, has been incorporated by deed of Me Camille Hellinckx, notary residing at that time in Luxembourg, on 17th October, 1989 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the year 1989, page 17422;

II. The subscribed capital of the Company is presently one hundred forty thousand US Dollars (140,000.- USD) fully paid represented by one thousand four hundred (1,400) registered shares with a nominal par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Patrick Reuter, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le «Mandataire») agissant en sa qualité de mandataire spécial de ARAGON HOLDING AB, une société organisée selon le droit suédois et ayant son siège social à Stureplan 19, SE-107 81 Stockholm (le «Mandant») en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 septembre 2005 laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ARAGON ASSET MANAGEMENT S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 31.813, a été constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Camille Hellinckx, notaire résidant à cette date à Luxembourg, en date du 17 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 1989, page 17422.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de cent quarante mille US dollars (140.000,- USD) entièrement libéré et représenté par mille quatre cent (1.400) actions nominatives d'une valeur nominale de cent US dollars (100,- USD) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux de BANQUE DE LUXEMBOURG, situés au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire mentionné ci-avant a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Reuter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2005, vol. 433, fol. 42, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2005.

H. Hellinckx.

(097451.3/242/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2005.

### **BCP GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 71.571.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BCP GLOBAL SICAV, ayant son siège social au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite dans le registre des sociétés de Luxembourg, section B 71.571 constituée suivant la dénomination de EUREKO FUND, fonds commun de placement, en date du 7 juillet 1994, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 304 du 16 août 1994. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 680 du 28 juin 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Becker, employée privée, professionnellement demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Sandra Thomas, employée privée, professionnellement demeurant à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Antoinette Farese, employée privée, professionnellement demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise, avec les procurations, aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que des 6.615.118,098 actions en circulation, 5.487.527 sont présentes et représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés en date du 4 et 14 novembre 2005 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C et au «Luxemburger Wort»;

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de la société du 1A, Heienhaff L-1736 Senningerberg au 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

- Modification du premier alinéa de l'article 4 «Siège Social» des statuts de la société, comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

- Modification du troisième alinéa de l'article 8 «Assemblée des actionnaires» des statuts de la société, comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, à onze heures le deuxième jeudi du mois d'avril de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

- Modification du troisième alinéa de l'article 17 «Rachat d'actions» des statuts de la société, comme suit:

«Une telle demande sera présentée par l'actionnaire par écrit et irrévocablement au siège social de la Société à Luxembourg ou à toute autre personne ou entité chargée par la Société du rachat des actions. Le paiement sera effectué en règle générale en la devise de référence de la catégorie d'actions en question, endéans cinq jours ouvrables bancaires à Luxembourg après la date d'évaluation applicable.»

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, l'assemblée, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 1A, Heienhaff L-1736 Senningerberg au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et de modifier premier alinéa de l'article 4 «Siège Social» des statuts de la société, comme suit:

«Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 8 «Assemblée des actionnaires» des statuts de la société, comme suit:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, à onze heures le deuxième jeudi du mois d'avril de chaque année. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 17 «Rachat d'actions» des statuts de la société, comme suit:

«Une telle demande sera présentée par l'actionnaire par écrit et irrévocablement au siège social de la Société à Luxembourg ou à toute autre personne ou entité chargée par la Société du rachat des actions. Le paiement sera effectué en règle générale en la devise de référence de la catégorie d'actions en question, endéans cinq jours ouvrables bancaires à Luxembourg après la date d'évaluation applicable.»

Le point à l'ordre du jour étant voté, l'assemblée générale est clôturée.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cet acte, s'élèvent à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont procès-verbal, fait à Luxembourg, les jour, mois et an qui figurent en tête du présent document.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Becker, S. Thomas, A. Farese, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 33, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2005.

*P. Bettingen.*

(103213.3/202/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2005.

**DIALOGIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 59.514.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2005*

Il résulte de l'assemblée général extraordinaire du 6 juillet 2005 le transfert du siège social de la société du 69, rue de la Libération au 63, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04497. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064535.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 6.317.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2005*

M. J. Charrington, M. A. Donohue, M. R. Fairbairn, M. F. P. Le Feuvre, M. E. Novela Berlin, M. G. Radcliffe, M. J. Reimnitz, M. F. Tesch, M. J.-C. Wolter sont nommés Administrateurs pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. est nommée Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS*

THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, Luxembourg Branch

P. Ries / J. L. Pérez

*Corporate Secretary / Vice-Président*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG06998. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064519.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 6.317.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS*

THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, Luxembourg Branch

P. Ries / J. L. Pérez

*Corporate Secretary / Vice-Président*

(064520.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**WP LUXCO IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
Share capital: 12,500.- EUR.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 108.417.

In the year two thousand five, on the eighteenth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., with registered office at 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017,

being the sole shareholder of WP LUXCO IV, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 108.417, incorporated pursuant to a deed of notary Jean Seckler, on 20 May 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

duly represented by Ms Ute Bräuer, Maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 15 July 2005, in New York,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberated upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-), each by payment in cash of nine million Euro (EUR 9,000,000.-) up to nine million twelve thousand five hundred Euro (EUR 9,012,500.-) by the issue of three hundred sixty thousand (360,000) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at nine million twelve thousand five hundred Euro (EUR 9,012,500.-) represented by three hundred sixty thousand five hundred (360,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-), each by payment in cash of nine million Euro (EUR 9,000,000.-) up to nine million twelve thousand five hundred Euro (EUR 9,012,500.-) by the issue of three hundred sixty thousand (360,000) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The shares are subscribed:

- by WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., represented as aforementioned in the amount of 345,046 shares,
- by WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I CV, with registered address at Fred. Roeskestraat 123, Olympic P1, 1076EE Amsterdam, Netherlands, here represented by Mrs Ute Bräuer, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, in the amount of 14,420 shares, and
- by WARBURG PINCUS GERMANY INTERNATIONAL PARTNERS KG with registered address at Munich, Germany, here represented by Mrs Ute Bräuer, prenamed,

by virtue of a proxy hereto attached, in the amount of 534 shares.

All the issued shares are fully paid up by the prenamed subscribers by a contribution in cash so that the amount of nine million Euro (EUR 9,000,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is fixed at nine million twelve thousand five hundred Euro (EUR 9,012,500.-) represented by three hundred sixty thousand five hundred (360,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

*Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 95,000.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., ayant son siège social à 466 Lexington Avenue, New York, NY 10017,

étant la seule associée de WP LUXCO IV, S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 108.417, constituée suivant acte notarié du notaire Jean Sec-kler, en date du 20 mai 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Madame Ute Bräuer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2005, à New York.

La prédite procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune par paiement en numéraire de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-), à neuf millions douze mille cinq cents euros (EUR 9.012.500,-) par l'émission de trois cent soixante mille (360.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions douze mille cinq cents euros (EUR 9.012.500,-) représenté par trois cent soixante mille cinq cents (360.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de

vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune par paiement en numéraire de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-), à neuf millions douze mille cinq cents euros (EUR 9.012.500,-) par l'émission de trois cent soixante mille (360.000) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les parts sociales nouvelles sont intégralement souscrites par:

- WARBURG PINCUS INTERNATIONAL PARTNERS, L.P., représentée comme dit ci-avant, pour un montant de 345.046 parts,

- WARBURG PINCUS NETHERLANDS INTERNATIONAL PARTNERS I CV, ayant son siège social à Fred. Roeskestraat 123, Olympic P1, 1076EE Amsterdam, Netherlands, ici représentée par Madame Ute Bräuer, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, pour un montant de 14,420 parts et

- WARBURG PINCUS GERMANY INTERNATIONAL PARTNERS KG, ayant son siège social à Munich, Allemagne, ici représentée par Madame Ute Bräuer, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, pour un montant de 534 parts.

Toutes les parts sociales ainsi émises sont entièrement libérées par les souscripteurs susnommés par un apport en numéraire, de sorte que la somme de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à neuf millions douze mille cinq cents euros (EUR 9.012.500,-) représenté par trois cent soixante mille cinq cents (360.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 95.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 56, case 1. – Reçu 90.000 euros.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(071682.3/242/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

### HOSPILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1, rue des Chaux.

R. C. Luxembourg B 21.022.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2005, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2007:

#### Administrateurs:

- Andrée Kauthen, demeurant à Leudelange, Présidente du Conseil d'Administration;
- Claude Bindels, demeurant à Leudelange, Administrateur-Délégué;
- Paul Lutgen, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur a été nommée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006:

#### Réviseur d'Entreprises:

- Sabine Koos, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG01981. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064748.3/504/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

64072

**RENO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 72.857.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée-Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 11 juillet 2005 que:  
Sont réélus en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011:

- Monsieur F.N. Hoogewerf, né le 12 février 1941 à Minehead, Grande-Bretagne et ayant son adresse professionnelle à 19, rue Aldringen, B.P 878, L-2018.
- AVONDALE NOMINEES LIMITED ayant le siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et le numéro d'enregistrement 445030.
- ARDAVON HOLDINGS LIMITED ayant le siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et le numéro d'enregistrement 445031.

Est réélu en tant que Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011:

- Monsieur Henri Vanherberghen, comptable agréé et ingénieur commercial, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique et demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique.

Luxembourg, le 11 juillet 2005.

Pour extrait sincère et conforme

HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064860.3/634/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**PJJF FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.499.

*Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 6 juillet 2005.*

Membres présents:

- 1) Monsieur Pierre Wagner, commerçant, demeurant à L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume,
- 2) Madame Jeanne Wagner, commerçant, demeurant à L-1371 Luxembourg, 181, Val Ste Croix,
- 3) Mademoiselle Martine Wagner, étudiante, demeurant à L-2331 Luxembourg, 19, rue Albert Philippe.

Lesquels administrateurs, tous présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, est désigné administrateur-délégué, Monsieur Pierre Wagner, prénommé, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque, y compris le cautionnement réel et solidaire en faveur de tiers, et de donner mainlevée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signé: P. Wagner J. Wagner, M. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, réf. LSO-BG05183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064576.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**MATERIALS TECHNICS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 52.042.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 27 décembre 2005 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts concernant le capital autorisé de la manière suivante:  
«Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 94.960,00 (quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante euros) par la création et l'émission de 3.167 (trois mille cent soixante-sept) actions nouvelles, d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) chacune.»
2. Proposition d'augmenter le capital social par la création et l'émission d'une action nouvelle pour deux actions anciennes, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros), à libérer intégralement, et d'une prime d'émission.

sion de EUR 90,00 (quatre-vingt-dix euros) par action à libérer intégralement; les actionnaires ne pouvant souscrire qu'aux actions de leur catégorie.

Le capital social sera augmenté de EUR 31.670,00 (trente et un mille six cent soixante-dix euros) pour le porter de EUR 63.290,00 (soixante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix euros) à EUR 94.960,00 (quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante euros) par la création et l'émission de 1.644 (mille six cent quarante-quatre) actions de catégorie A, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros), à libérer intégralement par l'apport en numéraire de EUR 16.440,00 (seize mille quatre cent quarante euros) et d'une prime d'émission de EUR 90,00 (quatre-vingt-dix euros) par action à libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant total de EUR 147.960,00 (cent quarante-sept mille neuf cent soixante euros); et de 1.523 (mille cinq cent vingt-trois) actions de catégorie B, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros), à libérer intégralement par l'apport en numéraire de EUR 15.230,00 (quinze mille deux cent trente euros) et d'une prime d'émission de EUR 90,00 (quatre-vingt-dix euros) par action à libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant total de EUR 137.070,00 (cent trente-sept mille soixante-dix euros).

3. Acceptation de la souscription des actionnaires.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
5. Divers.

I (04624/802/32)

Le Conseil d'Administration.

**BRITUS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 76.690.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 9 janvier 2006 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2005 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04607/534/15)

Le Conseil d'Administration.

**RAWI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 40.316.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 9 janvier 2006 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2005 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 9 janvier 2006 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

I (04608/534/14)

Le Conseil d'Administration.

**LINDE PARTNERS VALUE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 83.606.

The shareholders are hereby invited to attend the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders, which will take place on December 22, 2005 at 3.00 p.m. at the registered office with the following agenda:

*Agenda:*

- Modification of the Article 5, 3rd paragraph as follows:  
Within each Sub-Fund, the Board of Directors is authorised to create different Classes of shares which may be characterised by their distribution policy (distribution shares, capitalisation shares). Within each Class of shares, the Board of Directors is authorised to create different sub-Classes of shares which may be characterised by their

benchmark currency, their commission levels or by any other characteristic to be determined by the Board of Directors.

When Classes and/or sub-Classes of shares exist, the present Articles applicable to the Sub-Funds are applicable mutatis mutandis to each Class and/or Sub-Class of shares.

The Board of Directors may further decide on a split or a reverse split of shares or Class/sub-Class of shares of the company.

– Modification of the Article 17 as follows:

Any references to DEXIA BANQUE INTERNATIONALE in Luxembourg must be replaced by KREDIETBANK LUXEMBOURG S.A. LUXEMBOURGEOISE.

Decisions on all the items on the agenda require a quorum of 50%. They will be taken with a 2/3 majority of the shares present or represented at the Meeting. Proxies are available at the registered office of the Company.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on December 19th, 2005 with KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (04618/755/28)

The Board of Directors.

**BS PROPERTY LIMITED S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 21.395.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 décembre 2005 à 11.30 heures à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, L-1750, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

I (04572/693/19)

Le liquidateur.

**AGGIOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de AGGIOR S.A., Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 7 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, une nouvelle Assemblée se tiendra le jeudi 19 janvier 2006 à 9.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04617/755/17)

Le Conseil d'Administration.

**ULYSSES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 61.830.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 27 décembre 2005 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Refonte complète des statuts de la Société principalement pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives

pour adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.

## 2. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (04625/584/23)

Le Conseil d'Administration.

### **SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA «S.I.E.» S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.138.

N'ayant pas atteint le quorum requis lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2005, Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA «S.I.E.» S.A. sont priés d'assister à

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, le mercredi 21 décembre 2005 à 11.00 heures.

#### *Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 715.000,- (sept cent quinze mille Euros), par retrait et annulation de 572 (cinq cent soixante-douze) actions propres rachetées par la société, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 3.750.000,- (trois millions sept cent cinquante mille Euros) à EUR 3.035.000,- (trois millions trente-cinq mille Euros) représenté par 2.428 (deux mille quatre cent vingt-huit) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.
2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Pour pouvoir assister à cette assemblée générale extraordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg ainsi que de faire parvenir toute procuration au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

I (04609/000/22)

Le Conseil d'Administration.

### **HPM INVEST SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 83.256.

Hiermit wird allen Aktionären der HPM INVEST SICAV (die «Investmentgesellschaft») mitgeteilt, dass eine

#### **AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG**

am 27. Dezember 2005 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

#### *Tagesordnung:*

1. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft im Hinblick auf die Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002. Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
2. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 23. Dezember 2005 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der HPM INVEST SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4022 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4001 angefordert werden.

Luxemburg, im Dezember 2005.

I (04626/755/32)

Der Verwaltungsrat.

**PARAWOOD S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 67.926.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

tenue extraordinairement au siège social le 27 décembre 2005 à 10.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du liquidateur sur les exercices clos aux 31 décembre 2003 et 2004 et situation intermédiaire au 11 octobre 2005;
2. Présentation et approbation des bilans et des comptes de profits et pertes aux 31 décembre 2003 et 2004 et situation intermédiaire au 11 octobre 2005. Affectation des résultats;
3. Décharge à donner au liquidateur;
4. Divers.

I (04623/320/17)

**UNIVERSAL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 47.025.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav UNIVERSAL INVEST à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 16 décembre 2005 à 11.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Adaptation de la Sicav aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif;
- Refonte des statuts.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.

II (04044/755/20)

Le Conseil d'Administration.

**SOCIETE ANONYME DES EAUX MINERALES DE BECKERICH.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.  
R. C. Luxembourg B 93.693.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre société qui se tiendra dans les bureaux de l'Administration Communale de Beckerich le jeudi 15 décembre 2005 à 8.00 heures

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social
2. Modification de la durée de la société
3. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire
4. Modification de l'article 19 des statuts

II (04467/000/15)

**BANK HOFMANN TECHNICAL STRATEGIES, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 96.867.

Die Aktionäre der Sicav werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 15. Dezember 2005 um 16.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. September 2005.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefaßt. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Jeder Aktionär, der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 9. Dezember 2005 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (04443/755/22)

Der Verwaltungsrat.

**HM FUNDS, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 89.370.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 15. Dezember 2005 um 15.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. September 2005.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien bis spätestens den 9. Dezember 2005 bei der KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

II (04444/755/20)

Der Verwaltungsrat.

**RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxemburg B 48.239.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 19 décembre 2005 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (04501/000/18)

Le Conseil d'Administration.

**KBC BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.062.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre société qui aura lieu le *14 décembre 2005* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2005 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée Générale Annuelle doit déposer ses actions au plus tard le 9 décembre 2005 aux guichets des institutions suivantes:

Au Luxembourg:

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

En Belgique:

KBC BANK NV, 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles,  
CBC BANQUE S.A., 5, Grand'Place, B-1000 Bruxelles,  
CENTEA NV, 180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers.

II (04454/755/27)

*Le Conseil d'Administration.*

**SOCIETE ANONYME DES EAUX MINERALES DE BECKERICH.**

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.  
R. C. Luxembourg B 93.693.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de notre société qui se tiendra dans les bureaux de l'Administration Communale de Beckerich le *jeudi 15 décembre 2005* à 10.00 heures

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels 2004 et affectation du résultat.
2. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprise pour l'exercice 2004.
3. Elections
4. Divers

II (04468/000/15)

**FBP FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 97.405.

Further to the postponement of the Extraordinary General Meeting of Shareholders held on *November 11th, 2005*, due to the impossibility to reach the quorum, the Board of Directors convenes the Shareholders to the:

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders, which will be held at the registered Office of the Company, 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, on *21 December, 2005* at 11.00 a.m. with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 29 of the Articles of Incorporation;
2. Ratification of the appointment of Mr Roberto Di Carlo as new member of the Board of Directors;
3. Any other business.

According with the Luxembourg Law dated 10 August 1915, decisions on the Agenda will require no quorum and will be taken on a majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

*Terms and conditions to attend the meeting*

The Shareholders will be allowed to attend the Meeting by giving proof of their identity, provided that they have informed the company, at its registered office (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg / Administration FBP Funds), by 19 December, 2005 at the latest of their intention to attend personally the Meeting. The Shareholders who could not

attend personnelly the Meeting can be represented by any person of their convenience or by proxy; in this respect, proxies will be available at the registered office of the company.

In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the company by 19 December, 2005 at the latest.

The persons who will attend the Meeting, in quality of Shareholders or by proxy, will have to produce to the Board a blocked certificate of the Shares they own directly or by virtue of a proxy in the books of an authorised Agent or in the books of SELLA BANK LUXEMBOURG S.A. (4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

II (04474/755/28).

**ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 95.884.

Le conseil d'administration prie les actionnaires de la société anonyme ALIAS MUSTANG INTERNATIONAL d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 15 décembre 2005 à 10.00 heures à Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation spéciale au droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une augmentation de capital
2. Autorisation de l'émission de Bons Autonomes de Souscription d'Actions et renonciation spéciale au droit préférentiel de souscription
3. Modification des modalités de conversion des emprunts obligataires émis par la prise en compte des intérêts 2005 et 2006 pour une conversion possible dès 2005 et renonciation afférente au droit préférentiel de souscription

Les actionnaires sont informés que cette Assemblée a besoin d'un quorum d'actionnaires présents ou représentés de plus de 50% du nombre total d'actions pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité de deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés. Pour pouvoir assister à ladite Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront présenter leurs certificats d'actions ou un certificat de blocage bancaire.

II (04478/755/21)

**ADMINISTRATION GESTION DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Ancien siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.997.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 16 décembre 2005 à 10.00 heures à l'ancien siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et du rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (04513/755/15)

*Pour la société.*

**PARETURN, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 47.104.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires (l'«Assemblée») de PARETURN (la «Société»), qui se tiendra au siège social de la Société, le vendredi 16 décembre 2005 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 30 septembre 2005.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister ou se faire représenter à l'Assemblée, les détenteurs au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg où des formules de procuration sont disponibles.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le conseil d'administration de la Société de leur intention d'assister à cette Assemblée.

II (04514/755/26)

*Pour le Conseil d'Administration.*

---

**ING (L) ALTERNATIVE STRATEGIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.046.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à:

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de ING (L) ALTERNATIVE STRATEGIES, qui se tiendra au 46-48 route d'Esch, L-2965 Luxembourg, le 15 décembre 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge des Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

II (04515/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CAÏUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 93.539.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 14 décembre 2005 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales».

II (04516/534/11)

*Le Conseil d'Administration.*

---